

# Le point sur...

## La journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (Paris, 25 novembre 2010)

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)



### Définition

Selon une moyenne établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), **une femme sur trois** a été violée ou victime de mauvais traitements au moins une fois dans sa vie.

L'expression « **violence à l'égard des femmes** » désigne tous les actes de violence dirigés contre les femmes en tant que telles et causant, ou pouvant leur causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, dans tous les aspects de la vie en société.

La question des violences faites aux femmes a été déclarée en France grande cause nationale en 2010.

Un colloque de **plaidoyer et de sensibilisation**, organisé par le ministère des Affaires étrangères et européennes, avec le soutien des associations étudiantes Sciences Po pour les Nations Unies et Sciences Po pour l'Afrique, visait à favoriser les échanges d'expériences croisées entre les représentants des sociétés civiles française et africaine, et à **partager les bonnes pratiques**.

Ce colloque, intitulé Les violences faites aux femmes, perspectives françaises et africaines, a été organisé à l'occasion de la **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et du Cinquantenaire des indépendances africaines**. Financé par le Secrétaire Général chargé du cinquantenaire des indépendances africaines, M. Jacques Toubon, ce colloque s'est tenu à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris le jeudi 25 novembre. Pour mémoire, la question des violences faites aux femmes a été déclarée en France grande cause nationale en 2010.

### Ce qu'il faut savoir

*Les droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes constituent l'**une des priorités majeures de la France** en matière de respect et de protection des droits de l'Homme. La France s'est montrée très active sur le plan de la lutte contre le phénomène des violences à l'égard des femmes, quelle qu'en soit la nature (violences sexuelles, domestiques, traitements inhumains et dégradants) ainsi que le thème de l'égalité femme-homme.*

■ La France a fait adopter de nouvelles **Lignes directrices de l'UE sur les violences faites aux femmes** (décembre 2008) et a proposé la mise en place d'un **nouveau mécanisme au Conseil des droits de l'Homme** (CDH) sur les lois et pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, en juin 2009. En octobre 2010, aux Nations Unies, la France a annoncé l'adoption d'un **Plan d'action pour la mise en œuvre des résolutions « Femmes, paix et sécurité »**.

■ Le 17 décembre 1999, par sa résolution 54/134, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le **25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**, et a invité les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à organiser ce jour-là des activités conçues pour sensibiliser l'opinion publique au phénomène.

■ Ouvert par Mme Nicole Ameline, députée et ancienne Ministre déléguée à la Parité et à l'égalité professionnelle, membre expert de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, ce colloque visait tout d'abord à **promouvoir l'action de la France sur le plan de la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la protection des droits des femmes sur le plan politique, diplomatique et sur le plan de la coopération bilatérale et multilatérale.** Dans ce cadre, l'Ambassadeur aux droits de l'Homme, M. François Zimeray, a exposé le rôle de la diplomatie française dans ce domaine.

■ Une table-ronde sur la thématique des droits des femmes et des pratiques traditionnelles, et une autre sur l'égalité femme/homme devant la loi (normes et pratiques) ont permis de mettre en parallèle les bonnes pratiques développées en France

et dans les pays africains représentés (Sénégal, Mali, Congo-Brazzaville, Bénin). Les discussions ont aussi souligné les enjeux et défis liés à la mise en œuvre de réformes portant sur les codes de la famille et la question de leur mise en conformité avec les engagements de la Convention pour l'élimination de toutes les discriminations faites aux femmes (CEDEF).

■ Le programme d'actions, élaboré à l'occasion du cinquantième anniversaire des indépendances africaines, a comporté plusieurs **centaines d'initiatives** éma-

nant des quatorze Etats africains concernés, du réseau diplomatique et de coopération français ainsi que des partenaires publics, privés et associatifs, tant français qu'africains. Ces actions ont pris la forme de colloques et conférences, de manifestations culturelles et sportives et de publications d'ouvrages. C'est dans ce cadre, à Paris, qu'une délégation de 14 personnalités issues des pays célébrant cet anniversaire et impliquées dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'Homme a participé au colloque du 25 novembre.



Des intervenants du colloque organisé à Sciences Po autour de François Zimeray, Ambassadeur aux droits de l'Homme.  
Crédits : Marie-Laure Kindo Assandoi

➔ Sites de référence :

**Le site d'ONU Femmes**  
<http://www.unifem.org/>  
<http://www.unwomen.org/fr/>

**Le site du MAEE**  
[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/droits-homme\\_1048/droitsfemmes\\_4938/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/droits-homme_1048/droitsfemmes_4938/index.html)

**Le site de France ONU**  
<http://www.franceonu.org/spip.php?article3981>

➔ Pour aller plus loin :

la fiche Repères « la France et les droits des femmes » et la brochure de stratégie sur l'égalité femme-homme

**Direction de l'économie globale et des stratégies du développement**  
**Mission de la gouvernance démocratique**  
**Contacts :**

[nordine.drici@diplomatie.gouv.fr](mailto:nordine.drici@diplomatie.gouv.fr)  
[pauline.chabbert@diplomatie.gouv.fr](mailto:pauline.chabbert@diplomatie.gouv.fr)

[fanny.benedetti@diplomatie.gouv.fr](mailto:fanny.benedetti@diplomatie.gouv.fr)  
[marie.hours@diplomatie.gouv.fr](mailto:marie.hours@diplomatie.gouv.fr)

